

Le logement d'abord, et après ?

Bilan et propositions pour la généralisation du logement d'abord en France

Alors que la loi pour le droit au logement opposable (Dalo) vient de fêter ses 10 ans, l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa) et l'Action Tank Entreprise et Pauvreté publient, avec le soutien de la Fondation Caritas France, le rapport « *Le logement d'abord : et après ?* » afin de dresser un bilan et proposer des pistes concrètes pour favoriser le changement d'échelle de cette approche. Ce rapport sera présenté lors d'une conférence le lundi 13 mars 2017 à 16h30 à Paris.

En décembre 2006, le mouvement des Enfants de Don Quichotte occupait les bords du canal Saint-Martin à Paris pour alerter l'opinion publique sur les conditions de vie des personnes sans-domicile. Cette opération a abouti à l'instauration d'un droit au logement opposable (Dalo), à la pérennisation de places d'hébergement, et, plus globalement, au lancement d'une stratégie nationale pour le « logement d'abord ».

La stratégie du « logement d'abord » visait à réorganiser le dispositif d'hébergement et d'accès au logement de manière à privilégier un accès direct à un logement ordinaire et durable, au moyen, lorsque nécessaire, d'un accompagnement adapté, ajustable en intensité et en durée. Elle s'inspirait du modèle « *Housing First* », né aux États-Unis à la fin des années 1980, privilégiant un accès direct au logement et un accompagnement pluridisciplinaire pour des sans-abri chroniques souffrant de troubles psychiques sévères. Cette approche remettait en cause le système d'accès au logement par paliers.

À ce stade, l'approche du « logement d'abord » a surtout été mise en œuvre dans le cadre de projets innovants et expérimentaux à petite échelle, et généralement pour des publics spécifiques. L'exemple le plus emblématique étant l'expérimentation « Un Chez-Soi d'Abord », coordonnée par la Dihal, très fidèle au modèle « *Housing First* » initial, qui a fait la preuve que 85% des 350 sans-abri présentant de graves troubles psychiques pouvaient se maintenir dans leur logement. D'autres initiatives se sont également développées à l'échelle locale, comme celle de l'association Visa, dans le Nord, qui a développé une formule de CHRS « hors-les-murs » permettant un accompagnement intensif dans le logement pour des personnes souffrant d'addictions.

Ces expérimentations sont des avancées très positives, qui ont confirmé les résultats observés ailleurs dans le monde. Cependant, elles restent très locales et marginales comparées aux dispositifs classiques. La question qui se pose aujourd'hui n'est plus celle de la pertinence du modèle « logement d'abord » mais sa systématisation pour les personnes aux profils les plus complexes et son élargissement à d'autres publics.

À l'échelle nationale, quelques mesures ont permis des avancées vers un accès plus direct au logement pour les sans-domicile : parmi elles, la reconquête du contingent préfectoral pour reloger ces publics, la création des SIAO pour centraliser l'offre et la demande, l'étayage de l'offre de

logements accompagnés (notamment les pensions de famille). Toutefois, les mesures nationales n'ont pas toutes porté leurs fruits : la mobilisation et la production de logements sociaux adaptés est encore insuffisante ; le dispositif d'accompagnement est sous-dimensionné, éclaté entre les financeurs et les opérateurs ; la logique de parcours en « escalier » continue à prévaloir au niveau de l'orientation et de l'accompagnement des ménages. La situation est d'autant plus préoccupante que la logique de gestion de l'urgence semble s'imposer devant celle du « logement d'abord ».

La réalité pour les sans-domicile reste celle d'un accès au logement difficile, voire impossible, surtout pour les personnes les plus en difficulté. Ainsi, l'Action Tank Entreprise et Pauvreté estime qu'une personne sur 3 à la rue aujourd'hui sera encore à la rue dans 5 ans. Contrairement à sa vocation initiale, le DALO ne garantit pas un accès au logement pour tous : en 2014, 60 000 ménages restent à reloger, ayant attendu entre 1 à 7 ans pour une proposition de logement.

Dans le rapport « *Le logement d'abord : et après ?* » l'Ansa et l'Action Tank proposent trois actions pour favoriser le passage à l'échelle du « logement d'abord ».

- L'expérimentation d'un accès direct au logement avec un accompagnement adapté pour un large ensemble de personnes sans-domicile, présentant des besoins diversifiés, à l'échelle d'une agglomération
- L'accompagnement des acteurs de terrain (collectivités et opérateurs associatifs) à s'approprier les approches de type « logement d'abord »
- L'élaboration et l'animation d'une nouvelle stratégie nationale de « logement d'abord »

En alliant des politiques nationales et une mobilisation des territoires, la relance du « logement d'abord » permettra une transformation de la prise en charge des personnes sans-domicile et rendra effectif le droit au logement.

Contacts presse

Pour recevoir le rapport et s'inscrire à la conférence : Marion PPRIGENT, chargée de communication à l'Ansa – marion.prigent@solidarites-actives.com - 01 70 36 43 44

Pour en savoir plus sur le rapport :

Ben RICKEY, responsable de projet à l'Ansa - ben.rickey@solidarites-actives.com - 01 70 36 43 45

Guillaume GINEBRE, chef de projet à l'Action Tank Entreprise et Pauvreté – gginebre@at-entreprise-pauvrete.org - 09 82 40 98 80

Claire LOT, chef de projet à l'Action Tank Entreprise et Pauvreté – clot@at-entreprise-pauvrete.org - 09 82 40 98 80